

Que l'on ne se trompe pas sur l'intention de M. Fulton.

Notre ministère se chargerait pour vous d'équilibrer les divers points de vue qui ont été exposés.

Voilà qui devrait faire la lumière sur cette question. A cause de l'importance de la question, le libellé devait être tel qu'il embrassait les vues de tous les partis représentés aux Communes.

Je signale autre chose qui concerne l'étude du bill par le comité. Il ne faut pas oublier que les règles ont changé depuis. Lorsque le bill a été lu pour la deuxième fois, ce fut pour une question de principe; les députés ont voté sur une question de principe. Il y a eu consentement unanime de la Chambre à ce moment-là. Personne n'a soulevé d'objection sur le libellé du bill lorsqu'il a été renvoyé au comité. Toutes les modifications ont été faites avec l'approbation du gouvernement.

Il semble qu'une grande partie de notre société soit maintenant laissée pour compte. Bien des gens sont influencés par l'éducation religieuse qu'ils ont reçue dans leur enfance. Nombreux sont ceux qui ont encore recours à la religion pour inculquer à leurs enfants les croyances et les valeurs morales qui leur semblent nécessaires.

Je ne peux m'empêcher de penser que le premier ministre (M. Trudeau) a été influencé par les pays athés qu'il a visités, comme la Chine et la Russie. Par conséquent, les générations futures n'auront pas le même sens des valeurs qui a prévalu dans le passé. Je suis persuadé que de nombreux députés d'en face croient qu'il faudrait mentionner la suprématie de Dieu, mais sont prêts à adopter cette constitution pour flatter la vanité d'un seul homme.

Cette constitution est incomplète, imprécise, et ne va pas dans le sens souhaité par nos concitoyens. Il convient d'apporter des modifications à la résolution avant que le Parlement en soit saisi. On ne devrait donc pas nous imposer d'échéance qui n'est autre que celle qui convient aux fins du premier ministre. Si nous continuons dans cette voie, à qui devons-nous adresser nos prières? Au premier ministre? Sera-t-il le Tout puissant? Dieu mis à part, il est le seul homme, à la tête de notre pays, à jouir de cette suprématie.

La réforme constitutionnelle devrait être un événement très heureux pour tous nos concitoyens. Nous sommes en effet en train de bâtir une constitution et de poser les fondations de notre avenir. Or, lorsqu'on envisage de construire une maison, on pense à tous les éléments qui vont la constituer. La maîtresse de maison veut que sa cuisine soit faite de telle ou telle manière. Les enfants veulent tel ou tel type de chambre. On essaie donc de satisfaire tout le monde en tenant compte des moyens dont on dispose. Dans le cas qui nous intéresse, nous avons les moyens nécessaires. Il faut donc qu'en plus nous ayons tout le temps dont nous avons besoin. Pourquoi vouloir construire les fondations d'une façon telle que l'édifice vacillera dans quelques années?

Lorsqu'on construit une maison privée, il faut tenir compte des exigences de chacun des membres de la famille sinon, quel que soit l'argent que l'on va dépenser, tous ne seront pas satisfaits. C'est exactement ce qu'on est en train de construire pour les générations futures de Canadiens. Nous devrions donc tenir compte de tous leurs vœux.

### La constitution

Je voudrais maintenant parler des provinces. J'en arrive à l'intervention unilatérale du gouvernement fédéral, à la formule d'amendement et à l'inclusion de la formule de Victoria qui donne le droit de veto à deux provinces. Si nous continuons de cette façon, nous finirons par avoir des provinces de trois classes différentes dans le pays.

● (1520)

Pour commencer, voyons le droit de veto que l'on accorde à deux provinces, l'Ontario et le Québec. Cela équivaut à maintenir la situation qui a prévalu jusqu'ici. Pour une raison ou pour une autre, on accorde une importance spéciale au choix des gens de cette partie du Canada. On devrait mettre fin à cela.

Si nous devons établir une nouvelle constitution, nous devrions supprimer ces inégalités; et au lieu de cela nous les amplifions. Par exemple, le droit de veto est accordé à deux provinces de la région de l'Atlantique ou de l'ouest du Canada mais à quelle condition? A condition que le total de leur population soit de 50 p. 100.

La population de Regina est presque le double de celle de l'Île-du-Prince-Édouard, et pourtant on accorde plus d'importance à cette dernière qu'à toute la Saskatchewan. Que peut faire le pauvre premier ministre Blakeney? Il ne peut s'allier à l'autre province, le Manitoba, s'il veut promouvoir le socialisme au pays, socialisme que le gouvernement libéral n'est que trop heureux de favoriser. Dans quelle situation se trouve-t-il? Les députés ne voient-ils pas pour quelle raison il proteste et rejette l'ensemble des mesures présentées?

Nous avons donc trois niveaux de provinces. Je pense que cela équivaut à une castration des provinces, car elles ne peuvent faire quoi que ce soit sans le consentement de cet homme qui s'est arrogé le pouvoir suprême, comme un dieu. Il ne faut plus nous soumettre à ce dieu. Le premier ministre est seul à pouvoir présenter l'échéancier et la formulation, car il dispose des ressources de tout le pays pour faire valoir ses idées. Ce que vous faites se ramène à castrer les provinces. Il ne faudrait pas que cela se perpétue.

Qu'est-ce que les citoyens de ces provinces en penseront plus tard? Croyez-vous qu'ils vont être heureux dans ce pays qui s'appelle le Canada? Jusqu'à la fin des temps on nous rappellera cette disposition. Il faudrait en tout cas la sortir du projet de constitution.

Au cours des cinquante dernières années, le Canada a connu 38 ans de gouvernement libéral.

**Des voix:** Bravo!

**Une voix:** Dieu merci!

**M. Korchinski:** Dieu merci? C'est parce que nous avons eu un gouvernement libéral qui n'a jamais tenu compte des besoins des provinces, que nous avons maintenant au Canada cinq partis politiques qui se sont adressés à d'autres partis politiques provinciaux pour faire contrepoids. Le gouvernement libéral ne songe qu'à assurer sa survie à Ottawa, et c'est pour cela qu'il rédige lui-même la constitution. Pourquoi pensez-vous qu'il faille recourir au Crédit social en Colombie-Britannique?

**Une voix:** Expliquez-nous-le.